

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Département : ARDECHE

Affiché le

ID: 007-200039832-20220711-D_2022_6_8-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2022_6_8

Nombre de délégués en

exercice: 31

Présents: 26

Votants: 30

Objet : Suppressions de poste

L' an deux mille vingt deux, le lundi 11 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 05 Juillet 2022

<u>Titulaires</u>: Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs:

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel NOEL

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du « personnel », expose à l'assemblée :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en procédant à la suppression des postes vacants suivants : Pour les postes occupés par des titulaires :

- Adjoint technique principal de 1ère classe à 35 heures au service de collecte dont l'agent a été placé en retraite
- Adjoint technique principal de 2ème classe à 35 heures à la crèche dont l'agent est parti en disponibilité pour convenances personnelles pour 5 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 24/06/2022, DECIDE.

De supprimer les postes indiqués et de modifier en conséquence le tableau des effectifs, D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0



Reçu en préfecture le 12/07/2022 Affiché le

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

ID: 007-200039832-20220711-D_2022_6_8-DE

Emis le 11/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le